

ÉTUDES SURVEILLÉES DU SOIR 2024 - 2025

Nom	Prénom	Classe
-----	--------	--------

Date début : 02.09.2024

Jours : Lundi

Date de fin : 09.06.2025

Jeudi

Horaires : 16h10 – 17h30

(les élèves d'Ovronnaz et de Saillon sont libérés à 17h20)

Lieu : Salle 22

Retour par les courses postales :
Leytron Ancienne Poste
Saillon : 17h29

Leytron Caves Provins
Ovronnaz : 17h25
Riddes : 17h41 (TRI 18h10)
Chamoson : 17h40

- Remarques :
- 1) La présence à l'étude surveillée est **obligatoire pour les élèves inscrits**.
 - 2) Toute absence doit être dûment excusée par les parents (carnet de communication). **Toute absence injustifiée sera sanctionnée.**
 - 3) La présente fiche, une fois signée, doit être envoyée par mail ou par poste au secrétariat.
 - 4) Le retour au domicile est de la responsabilité des parents, **en particulier si aucun bus de ligne ne peut ramener leur enfant.**
 - 5) Une contribution de **140 CHF** par année et par soir d'étude sera demandée aux parents.
 - 6) Une surveillance de l'étude par des enseignants sera organisée.
 - 7) Une étude sera mise sur pied dès l'inscription de 15 élèves. A partir de 20 élèves, celle-ci pourra être dédoublée, pour autant que 15 autres élèves s'y intéressent.

Remarque éventuelle des parents :

Accord des parents :

Signature de la direction

Numéro des parents (en cas d'absence de l'élève à l'étude) :

